BAC PRO 3 ANS

MODE d'EMPLOI
d'une réforme à la C…

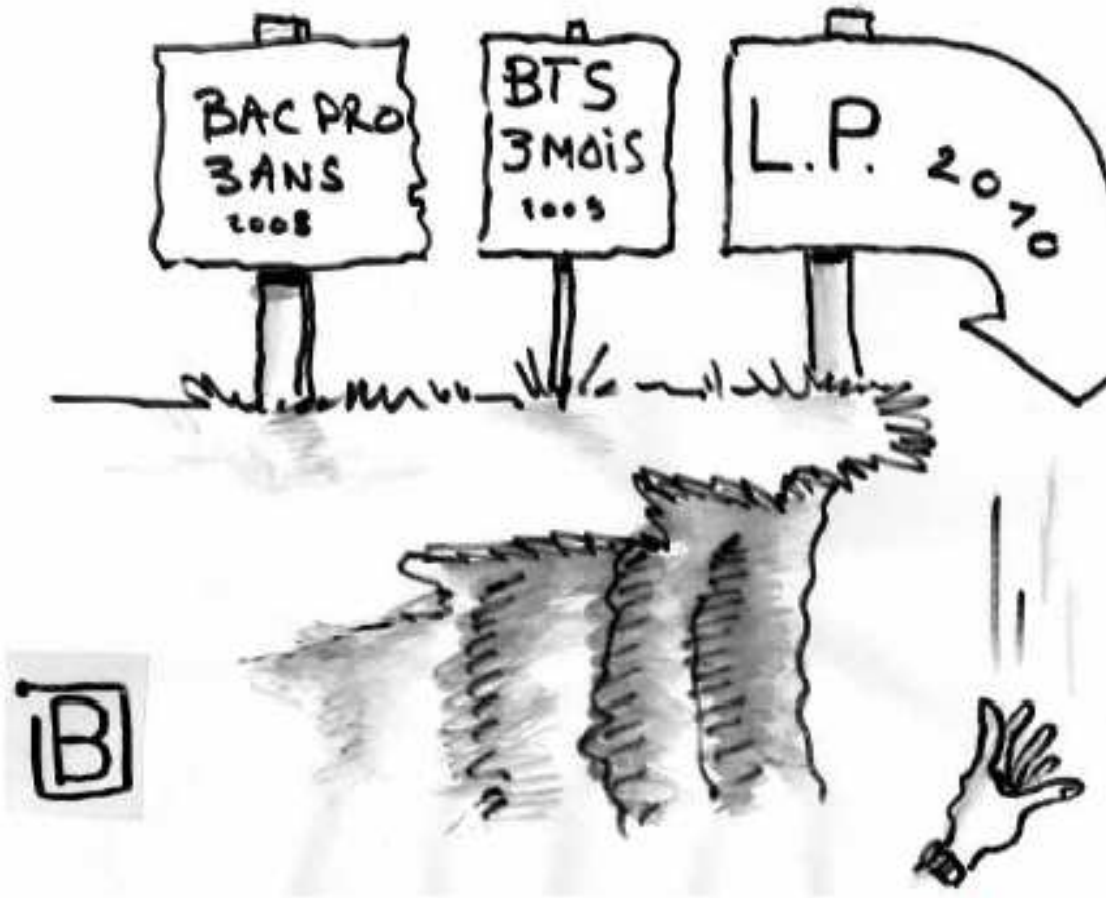

Sommaire :

Orientation post 3ème.	Page 2
Période transitoire.	Page 2
Les programmes.	Page 3
Les grilles horaires	Page 3
Les dédoublements	Page 4
Epreuve de « contrôle »	Page 4
Certification BEP	Page 5
Pour les Enseignants	Page 6
Les Passerelles	Page 6
Des conséquences inacceptables	Page 7
Dernière minute	Page 7
Nos coordonnées	Page 8

Orientation post 3ème

La voie professionnelle n'offre plus que deux possibilités : l'une ouvrant aux CAP en 2 ans, l'autre aux bacs professionnels en 3 ans. Seules quatre spécialités de BEP sont maintenues à titre provisoire (Carrières sanitaires et sociales, Conduite et services dans les transports routiers, Métiers de la restauration et de l'hôtellerie, Optique lunetterie).

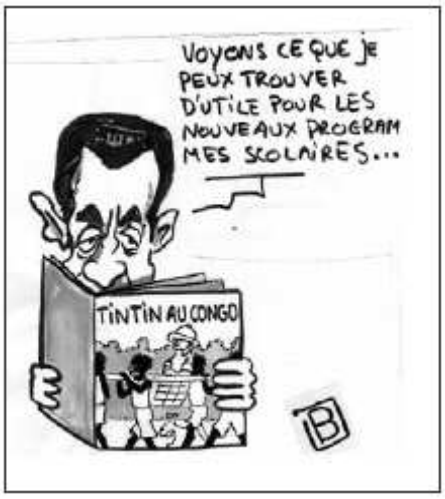

Période transitoire.

Les élèves entrés en 2008 en « BEP deux ans » peuvent terminer leur cursus et présenter l'examen (ancienne formule) en 2010. Ceux qui obtiendront le BEP ou le CAP en juin 2010 pourront être accueillis en première professionnelle (deuxième année du bac 3 ans nouvelle formule).

Les élèves engagés dans les cursus Bac pro en 2 ans à la rentrée 2008 pourront terminer leur cursus et se présenter à la session 2010.

Si l'administration se veut rassurante, d'énormes craintes subsistent quand à l'intégration des élèves de terminale BEP en Première bac pro 3 ans.

Exemple :

Juin 2010

26 élèves en terminale BEP,
80,7% de réussite à l'examen soit 21 élèves titulaires du BEP.
10 veulent intégrer la classe de première bac pro 3 ans

26 élèves en seconde du bac pro 3 ans.
24 souhaitent intégrer la classe de première bac pro 3 ans.
(une démission, un redoublement)

Rentrée de septembre 2010.

10 + 24 = **34**

Une classe de 34 élèves ?
Impossible : les plates formes techniques des ateliers de nos LP et la taille des classes ne permettent pas cet effectif même dédoublé.

Deux classes à 17 élèves ? Ne rêvons pas, c'est la crise, les caisses sont vides clame le président de la république !

Une partie des élèves poursuivent leurs études dans un autre établissement des Hautes Alpes : Difficilement réalisable, la plupart des filières ne sont dispensées que sur un établissement et quasiment toutes sont confrontées au problème terminale BEP + seconde bac pro.

Une partie des élèves sont orientés en CFA : Inadmissible ! Le CFA n'est pas l'école de la République ! De plus la grande majorité des filières dispensées dans nos LP ne le sont pas au CFA.

Il est URGENT que les équipes pédagogiques se réunissent et fassent remonter les besoins aux Proviseurs afin que les dotations 2010 permettent, comme le prévoit la loi, que tous les élèves qui le souhaitent puissent poursuivre leurs études

Les programmes.

Tous les programmes de **l'enseignement général** ont été modifiés. Leur organisation correspond aux cursus 3 ans. Les enseignements se déroulent dans le cadre des nouvelles grilles horaires.
Sauf cas particulier de rénovation, les référentiels de **l'enseignement professionnel** ne sont pas modifiés. Ce sont les spécialités de BEP rénové qui ont été élaborées au sein des commissions professionnelles consultatives de telle sorte que les compétences professionnelles à acquérir soient intégrées dans celles du baccalauréat professionnel correspondant.
La période transitoire va être extrêmement difficile avec des publics qui en 1ère professionnelle n'auront pas eu le même cursus ni même étudié le programme de seconde. En ce qui concerne l'enseignement professionnel il faut faire passer en trois ans ce que l'on enseignait en 4 ! Accrochez vous chers élèves !

Les grilles horaires

Grille horaire 1

Durée du cycle : **84** semaines auxquelles s'ajoutent une PFMP de 22 semaines et 2 semaines d'examen.

Disciplines et activités	cycle 3 ans	moyenne annuelle indicative
I - Enseignements obligatoires incluant les activités de projet		
Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité		
Enseignements professionnels	1152	384
Économie-gestion	84	28
Prévention-santé-environnement	84	28
Français et/ou maths et/ou langue vivante et/ou sciences physiques et chimiques et/ou arts appliqués	152	50
Enseignements généraux		
Français, histoire-géographie, éducation à la citoyenneté	380	126
Mathématiques Sciences physiques et chimiques	349	116
Langue vivante	181	60
Arts appliqués-cultures artistiques	84	28
EPS	224	75 (1)
Total	**2690**	**896**
(1) 56 heures en moyenne en seconde et 84 heures en moyenne en première et en terminale.		
II- Accompagnement personnalise		
	210	70

Grille horaire 2

Durée du cycle : **84** semaines auxquelles s'ajoutent une PFMP de 22 semaines et 2 semaines d'examen.

Disciplines et activités	cycle 3 ans	moyenne annuelle indicative
I - Enseignements obligatoires incluant les activités de projet		
Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité		
Enseignements professionnels	1152	384
Prévention-santé-environnement	84	28
Français et/ou maths et/ou langue vivante et/ou arts appliqués	152	50
Enseignements généraux		
Français, histoire-géographie, éducation à la citoyenneté	380	126
Mathématiques	181	60
Langues vivantes (1 et 2)	349	116
Arts appliqués-cultures artistiques	84	28
EPS	224	75 (1)
Total	**2606**	**868**
(1) 56 heures en moyenne en seconde et 84 heures en moyenne en première et en terminale.		
II- Accompagnement personnalise		
	210	70

Deux grilles horaires sont désormais en vigueur :

L'une concerne les spécialités comportant un enseignement de sciences physiques (grille 1), l'autre les spécialités comportant une deuxième langue vivante (grille 2).

On passe de quatre années à trois, qui plus est en allongeant les périodes de formation en milieu professionnel (22 semaines de PFMP).

Les grilles déterminent les volumes horaires élèves. Il n'y a plus aucune référence d'horaires hebdomadaires.

Pourquoi donner dans ces grilles un horaire global sur 3 ans alors que les programmes disciplinaires sont définis pour chaque année ?

Pourquoi ne donner que des références annuelles alors que l'organisation des établissements est établie sur la semaine ?

Pour la CGT Educ'action, ce n'est pas l'intérêt des élèves qui est derrière cette décision, c'est la volonté du ministre de tenter à nouveau une annualisation des services des enseignants.

Cette planification sur 3 ans entraine des disparités entre les établissements pour une même filière sur le nombre d'heures affectées à chaque discipline, sur le volume hebdomadaire des heures de cours des élèves,…

Les dédoublements

Il n'y a plus d'indications précises de dédoublement. Il y a seulement attribution d'un volume « d' heures professeur » de 11h 30 en moyenne pour le fonctionnement en effectifs réduits.

Spécialités de la grille 1 (Sciences)
Pour les divisions dont l'effectif est supérieur à 15 élèves, le volume complémentaire « d'heures-professeur » est égal au nombre total des élèves de ces divisions, divisé par 20 et multiplié par 11,5.
Pour les divisions dont l'effectif est inférieur ou égal à 15 élèves, le volume complémentaire « d'heures-professeur » est égal au nombre total des élèves de ces divisions, divisé par 20 et multiplié par 5,75.

Spécialités de la grille 2 (LV2)
Pour les divisions dont l'effectif est supérieur à 18 élèves, le volume complémentaire d'heures-professeur est égal au nombre total des élèves de ces divisions, divisé par 24 et multiplié par 11,5.
« Pour les divisions dont l'effectif est inférieur ou égal à 18 élèves, le volume complémentaire d'heures-professeur est égal au nombre total des élèves de ces divisions, divisé par 24 et multiplié par 5,75. »

Epreuve de « contrôle »

Le projet d'arrêté du baccalauréat professionnel prévoit la création d'une épreuve de « rattrapage » pour les élèves qui n'auront pas obtenu 10 de moyenne en juin (épreuves écrites, CCF). Il faut avoir entre 8 et 10/20 de moyenne générale, avoir plus de 10/20 sur la partie professionnelle pour passer cette épreuve.

L'épreuve consistera en un entretien de 20 minutes avec le candidat devant 2 membres du jury.

Le candidat sera reçu si la moyenne, de la note de contrôle et de la note moyenne du premier groupe, est supérieure à 10. Autrement dit cette note d'entretien a le même coefficient que la totalité des coefficients de toutes les autres épreuves.

Que cette possibilité, déjà offerte aux élèves des séries générales et technologiques, soit offerte aux élèves des séries professionnelles n'est pas anormale loin de là. Par contre les conditions dans lesquelles l'a fixée le ministère sont inacceptables. La pseudo épreuve de rattrapage va permettre d'afficher des taux de réussite "acceptables" pour le ministère malgré l'amputation d'une année de scolarité.

La CGT Educ'Action demande l'ouverture de négociations pour élaborer une épreuve de rattrapage plus conforme aux exigences pédagogiques.

Certification BEP

Au cours du cycle de préparation du baccalauréat professionnel en trois ans, les élèves se présentent obligatoirement aux épreuves d'un diplôme de niveau V.

Le B.E.P n'est plus q'une certification intermédiaire. Il atteste l'acquisition de compétences professionnelles et n'est pas obligatoire pour l'obtention du baccalauréat professionnel.

Modalités d'évaluation de l'enseignement général

Une seule épreuve, celle de français, histoire-géo, éducation civique est en partie ponctuelle.
Tout le reste se fait en Contrôle en Cours de Formation.

- Français, histoire - géographie et éducation civique : coef 6
- Mathématiques-sciences : coef 4
- Education Physique et Sportive : coef 2.

Aucune évaluation de langue vivante. Toutefois, une qualification « langue vivante» pourra être inscrite sur le diplôme,

En mathématiques et en sciences, les CCF sont organisés en 2 fois 30 minutes (30 min en maths et 30 min en sciences à la fin de seconde pour les sections industrielles, puis de nouveau à la fin du premier semestre de première). Ils doivent intégrer une évaluation "TICE" individuelle en présence de l'enseignant.

Modalités d'évaluation de l'enseignement Professionnel :

Aucun arrêté n'est disponible à l'heure actuelle ! On s'oriente vers deux évaluations en CCF. (Une à la fin du deuxième semestre de seconde et une à la fin du premier semestre de seconde) .L'enseignement général de prévention-santé-environnement fait l'objet d'une évaluation spécifique dans le cadre de l'épreuve professionnelle pratique.

Calendrier de mise en œuvre :

Année scolaire 2009-2010	Année scolaire 2010-2011	Année scolaire 2011-2012
Première année de BEP « ancien régime » seulement pour les quatre BEP maintenus	Deuxième année de BEP « ancien régime », seulement pour les quatre BEP maintenus	Au choix de la famille de l'élève, arrêt des études ou classe de première de bac pro
Deuxième année de BEP « ancien régime »	Au choix de la famille et de l'élève, arrêt des études ou classe de première de bac pro	Classe de terminale de bac pro
Classe de seconde de bac pro et premières situations de CCF en vue de l'obtention du BEP « rénové »	Classe de première de bac pro : -suite et fin du CCF en vue de l'obtention du BEP rénové » (+ premières situations d'évaluation bac pro) ; - passage de l'épreuve ponctuelle de F, H-G et EC en fin d'année	Classe de terminale de bac pro
Classe de première de bac pro « expérimental » avec passage facultatif du BEP (ancien régime)	Classe de terminale de bac pro « expérimental »	

La CGT, qui se bat pour une véritable reconnaissance de la qualification professionnelle, ne se satisfait pas d'une telle situation.

Le tout CCF alourdit encore la charge de travail

L'application du CCF aux disciplines générales, comme à certaines parties théoriques des disciplines professionnelles, pose des problèmes. Comment pratiquer une pédagogie individualisée nécessitée par le CCF en classe entière à plus de 25 élèves par exemple ?

Pour les Enseignants

1 - Les décrets concernant le statut, le recrutement des PLP et des autres personnels enseignants ont été publiés au journal officiel du 29 juillet. Ils modifient profondément les conditions d'accès au concours (recrutement au niveau master, c'est-à-dire Bac+5).

L'objectif affiché par le gouvernement est la « revalorisation du métier » En fait, c'est avant tout à une modification sans précédent du recrutement des enseignants que nous sommes confrontés, dans le cadre annoncé du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux.

2 - La diminution du volume global d'enseignement et du volume spécifique de certaines disciplines professionnelles va conduire dès la rentrée 2010 à de nombreuses mesures de cartes scolaires.

Avec la loi sur la mobilité votée en plein mois de juillet la conséquence pour les personnels est immédiate :

« Une réorientation professionnelle si l'emploi est susceptible d'être supprimé ; une mise en disponibilité d'office ou une admission à la retraite lorsque le fonctionnaire a refusé successivement trois emplois publics correspondant à son grade, une nomination dans des emplois permanents à temps non complets (terme pudique désignant le temps partiel imposé) cumulés relevant d'administrations différentes ».

Son application aggravera les conditions de travail et de vie de tous les collègues qui ne peuvent assurer un service complet dans leur discipline de recrutement.

Les Passerelles

Le beau schéma présenté sur le site du ministère de l'Education Nationale

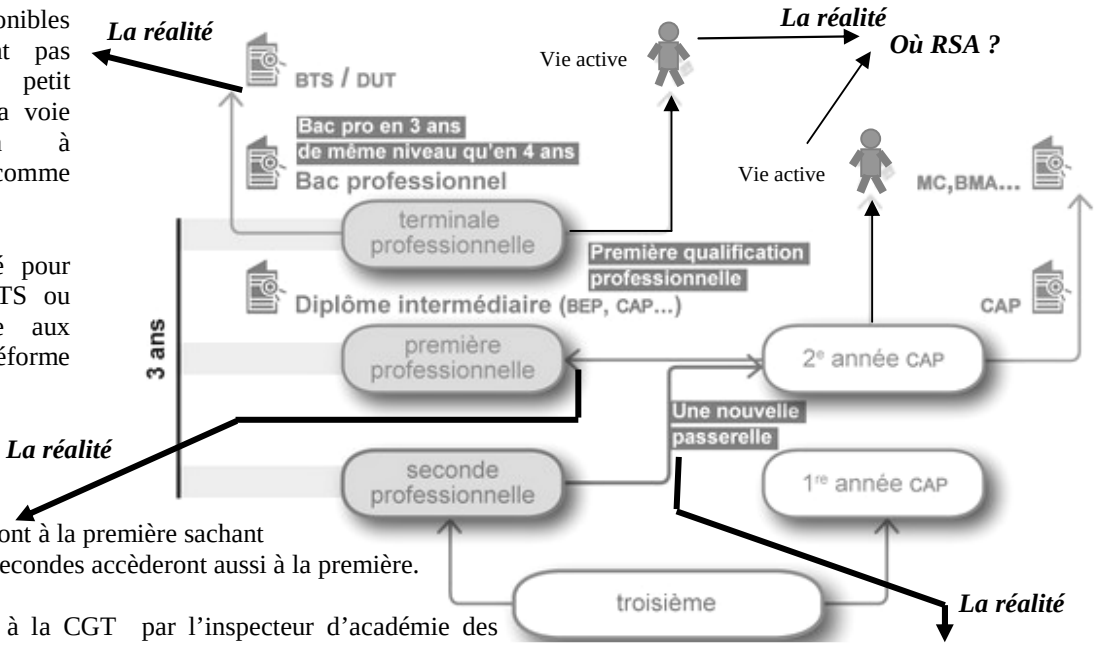

Le nombre de places disponibles en BTS et DUT n'étant pas augmentés, seul un très petit nombre de bacheliers de la voie professionnelle accédera à l'enseignement supérieur (comme avant)

Toujours aucune possibilité pour un PLP d'enseigner en BTS ou DUT. La carotte offerte aux syndicats signataires de la réforme était pourrie !

Combien d'élèves accéderont à la première sachant que quasiment 100% des secondes accèderont aussi à la première.

Solution réelle expliquée à la CGT par l'inspecteur d'académie des Hautes Alpes : « Deux à trois élèves sont réorientés en deuxième année de CAP en fin de seconde car ils n'ont pas le niveau. Il s ne vont donc pas en première. Cela libère deux à trois places pour les CAP. Si on rajoute 2 à 3 démissions au cours de la seconde on arrive à un potentiel de 4 à 6 places disponibles, voir plus. »

Gouverner c'est prévoir…

Quel élève, quelle famille acceptera ce que le ministère présente comme une promotion ?

Quels sont les critères ? Mystère !

Des conséquences inacceptables pour les Hautes Alpes

En 2012 :

Les capacités d'accueil en formations qualifiantes dans l'enseignement professionnel public auront reculé de 63 places (-4%) soit l'équivalent de deux sections complètes de formation.

Les SEGPA perdront toute formation qualifiante pour les élèves les plus en difficulté.

Pour les élèves sortant de 3ème , ce sont 36 places qui disparaîtront (- 6,1%), réduisant d'autant les possibilités d'orientation vers l'enseignement professionnel public.

En effet si 402 places seront ouvertes pour les élèves de 3ème en bac professionnel 3 ans, dans le même temps 438 seront fermées en CAP et BEP pour ces mêmes élèves.

Les conséquences seront encore plus catastrophiques si l'on s'intéresse au potentiel de qualification offert aux jeunes Hauts Alpins dans les lycées professionnels du département à l'issue de cette réforme.

Globalement, c'est un potentiel de 249 sorties qualifiantes qui disparaîtra et qui influera le tissu économique du département. Soit une offre diminuée de 30%. Le détail de cette casse permet de constater que les secteurs de formation professionnelle du tertiaire administratif (– 61%), de l'industrie (– 46%), de l'hôtellerie restauration (– 40%), du bâtiment (– 23%) et de l'automobile transport routier (– 25 %) seront les premières victimes de cette casse en règle de l'offre de qualification dans notre département.

La CGT 05 milite auprès de l'administration départementale et académique de l'Education Nationale pour la création de formations qualifiantes de niveau V dans les filières déficitaires.

Dernière minute

Bac pro 3 ans : un nouveau rapport critique de l'Inspection Générale vient d'être publié

Après le rapport Prat en 2005 qui positionnait l'Inspection Générale contre la généralisation du bac pro en 3 ans, le rapport Doriath-Cuisinier (juillet 09) analyse cette généralisation. Ce nouveau rapport ne remet pas en cause le principe du bac pro en 3 ans mais critique directement sa mise en place. Certaines critiques ont déjà été formulées par la CGT-Educ'action : orientation chaotique des élèves sortant de 3ème, décrochage, grilles horaires appliquées différemment, déprofessionnalisation, BEP dévalorisé, passerelles inexistantes...
***En savoir plus :* http://www.cgt05.fr/spip.php?article610&var_mode=calcul**

CGT EDUC'ACTION DES HAUTES ALPES

Bourse du Travail –
3 rue David Martin –
05 000 GAP
Tel : 04 92 51 40 06 –
mail : lolob@netcourrier.com -
Site internet : http://www.cgt05.fr/spip.php?rubrique10

La CGT Educ'action s'est prononcée
contre la généralisation du baccalauréat professionnel en 3 ans.

Elle se bat, avec les personnels qui refusent les effets de cette réforme, avec l'intersyndicale des LP, décret par décret, contre tous les aspects de la contre réforme contraires aux intérêts des élèves et des personnels.

J'ADHERE A LA CGT

A retourner à :
CGT EDUC'ACTION DES HAUTES ALPES
Bourse du Travail –3 rue David Martin –05 000 GAP

NOM : ..... **PRENOM** : .....

Né(e) le : ..... Tél. : .....

Port : .....

Adresse e-mail : _____ @ _____

Adresse personnelle : .....

.....

Adresse professionnelle : .....

.....

Catégorie : ..... Spécialité : ..... Echelon : .....

La cotisation à un syndicat CGT correspond à **1 % du salaire net**. Le paiement des cotisations peut se faire par prélèvement automatique sur le compte postal ou bancaire. *J'y souscris* *oui* ☐ *non* ☐